

**Complément d'avis n°2024/01
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure de mécanique
et d'aérotechnique de Poitiers**

Objet

Accréditation sous réserve émise dans l'avis n°2024/01 concernant la transmission du syllabus détaillé et d'un règlement des études conforme à R&O pour la formation initiale sous statut d'étudiant.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers ;
- Vu la note de synthèse établie par Farida MAZARI, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 10 juillet 2024,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport transmis par l'école et lève en conséquence la réserve d'accréditation.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 10 juillet 2024.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

